

*République française*  
*Département du Cantal*  
**COMMUNE DE LACAPELLE VIESCAMP**

**Séance du jeudi 18 janvier 2024**

Date de la convocation: 04/01/2024

**Membres en exercice :**  
13

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,*

**Présents :** 10

**Présents :** Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Aurore LEFEBVRE, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE, Caroline BARRAL-AURATUS

**Votants :** 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

**Représentés :** Jacqueline BOULANGÉ, Serge POTEL, Alain PEYROU

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Annelise MICHEL-GAGNAIRE

**DE\_2024\_01 - Objet : Panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective - Demande de subvention au titre de la Dotation Soutien à l'investissement local 2024**

Mme le Maire rappelle la délibération DE\_2023\_10 du 23 février 2023 ayant pour objet : Mise aux normes et extension de la base multi-accueil de plein air : installation de panneaux photovoltaïques.

Le projet est estimé à 95 833.00 euros HT (soit 115 000.00 euros TTC).

Considérant que la municipalité a choisi de s'inscrire dans la transition écologique en produisant de l'énergie propre,

Considérant que EDF-OA a transmis des devis de raccordement pour les deux sites,

Considérant que le Préfecture autorise la Mairie a représenter le dossier de demande déposé en 2023 et non priorisé par les services de l'Etat sous réserve qu'il soit à l'identique,

Mme le Maire propose de déposer une demande de dotation de soutien à l'investissement local ai titre de l'année 2024 et présente le tableau de financement comme suit :

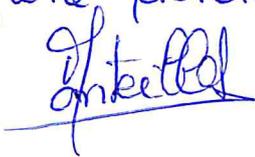
Financement	Taux en %	Montant subventionnable en euros HT	Montant de la subvention en euros HT
DSIL 2024	60.00	95 833.00	57 500.00
Autofinancement	40.00	95 833.00	38 333.00
<b>TOTAL</b>	<b>100.00</b>	<b>95 833.00</b>	<b>95 833.00</b>

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/01/2024 015-211500889-20240118-DE_2024_01-DE

Sur proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le projet des travaux à réaliser, de demander, à M. le Préfet une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local aussi élevée que possible comme indiqué ci-dessus, et d'autoriser Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Il pourra être modifié en fonction de contractualisations en cours.

Les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au Budget 2024.

A Lacapelle-Viescamp, le 19 janvier 2024  
Le Maire  
Maryline FORTICUET  




Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 19/01/2024  
et publié ou notifié  
le 19/01/2024

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/01/2024 015-211500889-20240118-DE_2024_01-DE